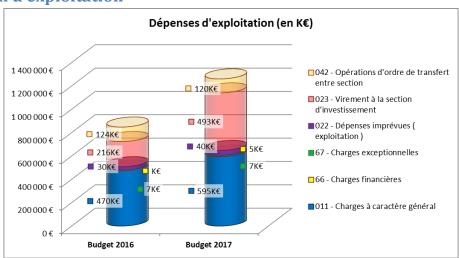
RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2017

BUDGET ZAC Assainissement

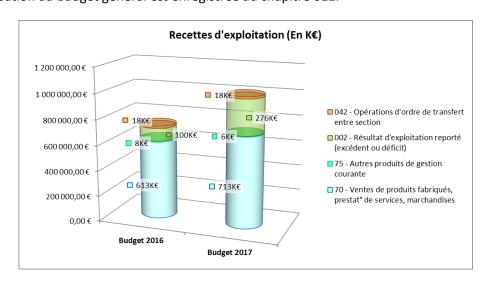
Le budget d'assainissement pour 2017 se caractérise par le versement d'une participation aux frais de gestion du budget général de 200 K€, et en Investissement par l'engagement de travaux importants aux echets, qui compte tenu de leur nature, et de leur durabilité, seront financés par un emprunt.

Il n'est pas prévu de modifier le tarif de la redevance communale.

La section d'exploitation

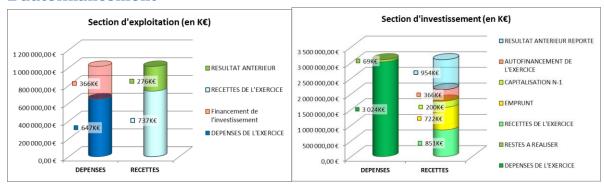


La participation au budget général est enregistrée au chapitre 011.



Les recettes d'exploitation croissent sous l'effet des réalisations de conventions avec les industriels, et sur la variation des volumes d'eau consommés.

L'autofinancement



L'autofinancement est abondé en 2017 afin de prendre en compte les dépenses à réaliser en investissement.

L'investissement

La structure des dépenses et recettes d'investissement est la suivante :

